



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2020

n° 08-2020

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **MERCREDI 4 MARS 2020 à 14 heures 30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine) par convocation du 26 février 2020.

La séance est présidée, par Madame Malika CHERRIERE, Première Vice-Présidente.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

##### Membres titulaires :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente du SMPH
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL M. Jean-Manuel COUSIN	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô Conseiller régional

##### Membre suppléant :

M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Représentant M. Gilles QUINQUENEL
-------------------	--

#### ETAIENT EXCUSES :

Mme Florence MAZIER M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseillère régionale Conseiller départemental
M. Gilles QUINQUENEL M. François BRIERE	Président de Saint-Lô Agglo Maire de Saint-Lô 3 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
Mme Marie-Pierre FAUVEL	Conseillère départementale

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

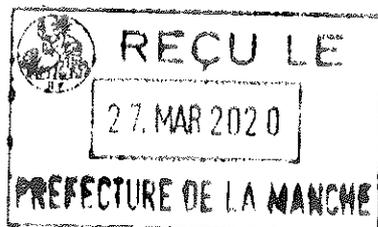
M. DENOT ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**, à l'unanimité des 6 élus présents dans la salle, sous la présidence de Mme Malika CHERRIERE, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

**Vote le compte administratif 2019** établi par le Syndicat Mixte du Pôle Hippique, arrêté au 31 janvier 2019, qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion :

- ➔ en INVESTISSEMENT : un excédent de 293 817.95 €
- ➔ en FONCTIONNEMENT : un excédent de 515 485.66 €



Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**

André DENOT